ID: 973-249730037-20201113-DELIB202060-DE





Liberté - Egalité - Fraternité Collectivité Territoriale de Guyane COMMUNAUTE DE COMMUNES DE L'OUEST GUYANAIS

REPUBLIQUE FRANÇAISE

(CCOG)

# DELIBERATION°2020-60/CCOG-CP relative à la création de la commission et à la désignation ses membres pour les délégations de service public

L'An Deux Mille vingt et le vendredi treize novembre, à partir de neuf heures, le conseil communautaire de la CCOG s'est réuni, au Gymnase municipal Maximin Noël à Saint-Laurent du Maroni, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur DEIE Jules, 1er Vice-Président.

#### Conseillers en exercice = 44

#### **Présents** 31 **Absents** 13 **Procurations** 9 **Votants** 40

La convocation des membres du Conseil communautaire a été faite le 6 novembre 2020.

# Publiée le :

# PRÉSENTS :

Mme ADELAAR Esseline - Mme AFOEDINI Linda - M. AGOUSSA Migill - M. ALPHONSE François - M. ANELLI Serge - Mme APAGI Jocelyne - Mme BALLA Simone - Mme BARTEBIN Barbara -**BENTH** Albéric BOISROND - M. Ferdinand Mme BOURGUIGNON Arlène - Mme CHARLES Marie-Hélène - M. CRETON Jérémie - M. DEIE Jules -M. EDWIN Moise -M. FEREIRA Jean-Paul - Mme FJEKE Bénédicte - M. IREMEPO Gregory - Mme KWASIBA Emeline - Mme LO-A-TJON Josette -M. MARTIN Paul - M. PAPAYO Mickle - Mme PINAS Roliane -M. RICHENEL Auguste - Mme SEIKA Audrila Georgie - M. SELLIER Bernard - M. SOEWA Marciano - Mme TELON Sonrisa Sergina -M. TOPO Lama - Mme TOUPOUTI Marie-Chantal -Mme VOORTHUIZEN Sharon

# **ABSENTS AYANT DONNE PROCURATION:**

Mme AGEGILAS Sylviana à M. ANELLI Serge Mme CHARLES Sophie à M. SELLIER Bernard M. DOLIANKI Paul à Mme SEIKA Audrila

M. APAYACA Valentin à Mme BALLA Simone

M. THOMAS Franck à Mme TOUPOUTI Marie-Chantal

M. GABY Claude à IREMEPO Grégory

M. YA Tchoua à M. SOEWA Marciano

M. LOBI Richard à M. BOISROND Ferdinand

M. CHAUMET Chris à M. BENTH Albéric

#### **ABSENTS EXCUSES:**

Mme CHEN Célia M. ADAM Lénaïck

# **ABSENTS:**

M. RIQUIER Claude M. DEKON Philippe

Le quorum étant atteint lors de la séance du 13 novembre 2020, Monsieur Bernard SELLIER, doyen d'âge ouvre la séance. Conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est ensuite procédé à l'élection d'un secrétaire, parmi les membres du conseil, Monsieur PAPAYO Mickle, est désigné pour remplir ces fonctions, qu'il accepte.



ID: 973-249730037-20201113-DELIB202060-DE



# DELIBERATION°2020-60/CCOG-CP relative à la création de la commission et à la désignation ses membres pour les délégations de service public

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L. 1414-2, L. 1411-5 et L-5214-1 et suivants ;

Vu le Code de la Commande Publique en vigueur au 1er avril 2019;

Vu la loi n°92-125 du 06 février 1992 modifiée, relative à l'Administration Territoriale de la République;

Vu la loi n°99-586 du 12 juillet 1999 modifiée relative au renforcement et à la simplification de la coopération intercommunale ;

Vu la loi n°2004-809 du 13 août 2004 modifiée relative aux libertés et responsabilités locales;

Vu les statuts de la Communauté de Communes de l'Ouest Guyanais en vigueur ;

Vu la loi 93-122 du 29 janvier 1993 relative à la prévention de la corruption et à la transparence de la vie économique et des procédures publiques article 19-1;

Vu la note relative à la création de la commission pour les Délégations de Service Public ;

Vu le procès-verbal de l'élection des membres titulaires et suppléants de la commission pour les délégations de service public annexé à la présente délibération;

Vu les résultats du scrutin;

Considérant que cette commission est présidée par le Président de la Communauté de Communes de l'Ouest Guyanais, ou son représentant, et est composée de cinq membres titulaires et de cinq membres suppléants de l'assemblée délibérante élus en son sein ;

Considérant que cette élection a lieu à scrutin secret (sauf décision unanime contraire) à la représentation proportionnelle au plus fort reste ;

Considérant qu'à l'unanimité des membres présents, il a été décidé que le scrutin s'effectuerait à main levée,

Considérant qu'à l'unanimité des membres présents, il a été décidé de constituer une liste unique, Il est procédé aux élections des membres de la commission pour les délégations de service public.

## Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide :

- 1- De Créer une commission unique pour toutes les délégations de service public, pour la durée du mandat;
- 2- De Déclarer élus :

## **Membres titulaires:**

M. CHAUMET Chris M. SELLIER Bernard M. SOEWA Marciano Mme TOUPOUTI Marie-Chantal Mme CHARLES Marie-Hélène

Envoyé en préfecture le 19/11/2020

Reçu en préfecture le 19/11/2020

Affiché le 19/11/2020



ID: 973-249730037-20201113-DELIB202060-DE

# Membres suppléants :

Mme APAGI Jocelyne M. DEIE Jules Mme BOURGUIGNON Arlène M. PAPAYO Mickle M. BOISROND Ferdinand

**3- D'Autoriser** le Président ou son représentant à prendre toutes les dispositions nécessaires pour exécuter la présente délibération.

COMMUNES

VOTE =>Pour: 40

Contre:0

Abstention: 0

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits Pour extrait conforme

LA PRESIDENTE

Sophie CHARLES

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Cayenne dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par les services du contrôle de l'égalité.